

Projet de stockage et de regazéification de gaz naturel liquéfié à Bécancour par Gaz Métro Solutions Énergie, S.E.C.

Dossier : 6211-19-025

Compte rendu de la période d'information et de consultation du dossier par le public du 22 mars au 6 mai 2016

La période d'information et de consultation du dossier par le public concernant le *Projet de stockage et de regazéification de gaz naturel liquéfié à Bécancour* par Gaz Métro Solutions Énergie, S.E.C. a pris fin le 6 mai 2016. Conformément au mandat qui lui a été confié le 8 mars 2016 et en vertu des articles 11 et 12 du *Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement*, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) a mis à la disposition du public pendant 45 jours, soit du 22 mars au 6 mai 2016, le dossier complet de la demande de certificat d'autorisation relative au projet.

Le projet

Justification et description

Gaz Métro Solutions Énergie, S.E.C. envisage construire et exploiter un lieu de stockage et de regazéification de gaz naturel liquéfié (GNL) dans le Parc industriel et portuaire de Bécancour afin d'alimenter la centrale de TransCanada Énergie Ltée. Hydro-Québec compte utiliser l'énergie produite par cette centrale en période de pointes hivernales, de la mi-décembre à la mi-mars.

Le GNL serait stocké soit dans un réservoir à intégrité totale, soit dans un réservoir à membrane d'une capacité approximative de 20 000 m³. Ce choix technologique reste à faire. La regazéification se ferait par vaporisateur avec bain d'eau chauffée. L'approvisionnement en GNL, depuis l'usine de Gaz Métro à Montréal-Est, nécessiterait en moyenne 55 camions par mois, soit près de deux par jour, de la fin mars au début décembre.

La construction, prévue dès mars 2017, et le remplissage du réservoir devraient durer 22 mois. La mise en service se ferait au plus tard en décembre 2018. La durée de vie de l'usine est estimée à plus de 30 ans et l'entente entre le promoteur et Hydro-Québec est de 18 ans.

Le projet représenterait un investissement de 45 M\$, dont entre 30 et 50 % seraient dépensés au Québec avec un potentiel d'environ 15 à 20 M\$ pour l'approvisionnement local de matériaux et leur installation. Entre 120 et 180 travailleurs seraient requis en période de pointe de construction. L'exploitation de l'usine créerait une dizaine d'emplois directs, dont quatre à cinq permanents, et quatre à cinq saisonniers de décembre à mars.

(Extrait du communiqué émis le 22 mars 2016)

Les préoccupations soulevées

Les préoccupations recueillies pendant la période d'information et de consultation du dossier par le public proviennent d'informations colligées lors de la séance d'information. Ces préoccupations sont les suivantes :

Le projet et sa justification

- le rendement, en termes de puissance, de la centrale de TransCanada Énergie (TCE) qui serait remise en marche ;
- la justification de la construction d'un site de stockage de GNL pour approvisionner la centrale de TCE, alors qu'elle est déjà raccordée au réseau de Gaz Métro ;
- les délais et les investissements consentis par TCE pour le redémarrage de la centrale ;
- la possibilité que les installations puissent alimenter la centrale pour plus de 100 heures par année ;

- la possibilité pour d'autres usines d'utiliser le carburant résiduel si la quantité prévue pour l'approvisionnement de la centrale de TCE n'était pas complètement utilisée ;
- la possibilité que la compagnie IFFCO utilise le surplus de GNL de l'actuel projet ;
- ce qui arriverait si Hydro-Québec n'utilisait pas la totalité du GNL stocké dans l'année et les conséquences pour l'année suivante ;
- la raison pour laquelle le transport de GNL se ferait par la route au lieu de par train ou par bateau ;
- la dangerosité du transport routier du GNL et l'évaluation des risques ;
- le contenu de l'eau de vaporisation et la raison pour laquelle celle-ci serait neutralisée (lien avec une possible contamination) ;
- la raison pour laquelle l'entente entre TCE et Hydro-Québec sur le changement de vocation de la centrale est maintenant orientée vers les besoins de pointe, alors qu'elle était prévue à l'origine pour les besoins de base et les coûts liés à ce changement ;
- la prise en compte des externalités dans le choix des options (utilisation de la centrale de TCE pour les périodes de pointe plutôt qu'une autre option) ;
- la justification du choix d'un événement d'évacuation d'urgence plutôt qu'une torchère ;
- la durée des travaux et l'échéance de réalisation ;
- le fait de ne pas avoir considéré la méthode de l'analyse de cycle de vie dans le choix des options (gaz naturel provenant de la fracturation hydraulique ou autre option).

Les émissions fugitives de GES

- la proportion d'émissions fugitives (perte de gaz) dans l'ensemble du réseau de Gaz Métro ;
- l'explication du calcul des émissions fugitives de GES à la page 15 du résumé de l'étude d'impact ;
- les sources scientifiques utilisées pour déterminer les émissions de GES provenant des camions au diesel comparativement aux camions alimentés au gaz naturel ;
- la prise en compte de l'analyse du cycle de vie dans cette comparaison et le facteur de réchauffement planétaire utilisé ;
- le périmètre d'évaluation des émissions fugitives et des précisions sur ce qui a été évalué ;
- la source scientifique de la banque de données pour évaluer les facteurs d'émissions fugitives.

Les autres préoccupations

- la raison qui explique la différence de coûts entre le GNL et le gaz du réseau déjà en place ;
- le processus d'appel d'offres et de choix des entreprises qui travailleraient à la construction et à la réalisation du projet ;
- la possibilité d'organiser une rencontre entre le promoteur et les gens d'affaires ;
- la formation des représentants du promoteur ;
- le pourcentage de retombées économiques pour la région de la Mauricie – Centre-du-Québec ;
- la confusion dans le choix et l'utilisation des unités de mesures d'énergie dans l'étude d'impact du projet (exemple kWh/an) ;
- le pire scénario de catastrophe envisagé en lien avec ce projet (événement et ampleur) ;

- l'existence d'un plan de mesures et d'intervention d'urgence.

Les activités d'information et de communication

Le centre de consultation

Tous les documents sur le projet ont été déposés dans les centres de documentation du BAPE à Québec et à Montréal ainsi que dans le centre de consultation suivant :

Centre	Adresse
Bibliothèque de Bécancour <i>Accès Internet gratuit</i>	1295, avenue Nicolas-Perrot, Bécancour

Le site Web

Tous les documents reçus en version électronique, dont l'étude d'impact et son résumé, ont été déposés sur le site Web du BAPE.

La parution des avis publics par le promoteur

Dates	Quotidiens	Hebdos régionaux
30 mars 2016	<i>Le Nouvelliste</i>	
	<i>Journal Métro Montréal</i>	
	<i>Le Soleil</i>	
		<i>Le Courrier Sud</i>
6 avril 2016		<i>Le Courrier Sud</i>

Les communiqués de presse diffusés par le BAPE

Dates et événements	Nombre d'envois		Diffusion dans Internet
	Médias	Groupes, municipalités ou citoyens	
22 mars 2016 Début de la période d'information et de consultation du dossier par le public et annonce de la séance d'information	Médias écrits et électroniques des régions du Centre-du-Québec et de la Mauricie	241	Site Web et compte Twitter du BAPE 672 abonnés
13 avril 2016 Rappel de la séance d'information	Médias écrits et électroniques des régions du Centre-du-Québec et de la Mauricie	Ne s'applique pas	Compte Twitter du BAPE 684 abonnés

La séance d'information

Date	Le mercredi 13 avril 2016 à 19 h 30
Lieu	Église multifonctionnelle 3025, avenue Nicolas-Perrot Bécancour
BAPE : Animation	M ^{me} Diane Paquin, directrice des communications
Accueil et prise de notes	M ^{me} Sylvie Mondor, directrice de l'expertise environnementale et du développement durable
Promoteur	M. Robert Auger, directeur de projets, SNC-Lavalin M. Philippe Batani, directeur principal, TACT Intelligence-conseil M. David St-Pierre, directeur des projets majeurs de GNL, Gaz Métro
Assistance	40 personnes
Durée	2 heures 15 minutes

Les relations de presse

Trois journalistes étaient présents à la séance d'information du 13 avril 2016. Ils représentaient les médias suivants : *Le Nouvelliste*, *CKBN FM 90,5* et *TVA*.

La revue de presse

Une revue de presse a été réalisée tout au long de la période d'information et de consultation du dossier par le public. *Le Courrier Sud*, *Le Nouvelliste* et *Radio-Canada* ont fait mention du début du

mandat. Les préoccupations exprimées lors de la séance d'information ont été reprises dans *Le Nouvelliste*, à TVA et à CKBN FM 90,5.

Les communautés autochtones

À la lecture de la documentation concernant le projet, il est apparu qu'aucune communauté autochtone n'était concernée par les activités du projet. Une discussion avec le chargé de projet au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques a permis d'en arriver à la même conclusion.



Québec, le 9 mai 2016

Julie Olivier, conseillère en communication, chargée du dossier

En collaboration avec Sylvie Mondor, directrice de l'expertise environnementale et du développement durable